

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	2
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici, en outre, les nouvelles inscriptions qui nous sont déjà parvenues pour le 1^{er} janvier prochain :

M^{lles} Hermann, Léonie, à Noréaz. — Pinaton, Cécile, à Bulle.
MM. Michel, Alphonse, à Villarlod. — Bise, Gaston, à Bussy.
— Pauly, Alphonse, à Ursy. — Robadey, Louis, à Châtel-Saint-Denis. — Demierre, Louis, à Progêns.

A la nombreuse phalange de nos chers membres honoraires, sont venus se joindre encore MM. Dr Schmidt, juge fédéral, à Lausanne. — Reynold, Alfred, 1^{er} vice-président du Grand Conseil, à Nonan. — Abbé Chevalley, Félicien, rév. curé, à Montagny-Tours. — Rey, Louis, suppléant du Tribunal, à Saint-Aubin. — Monney, Oscar, ancien instituteur, à Fribourg.

La Société de secours mutuels du corps enseignant prospère au-delà de toute espérance. En février, nous ferons paraître notre rapport pour le semestre juillet-décembre 1909.

Nouveaux adhérents au 1^{er} janvier 1910.

M^{mes} Plancherel, Anna, à Montbovon. — Villard, Blanche, à Fribourg.

MM. Ducry, Charles, à Montet (Glâne). — Ruffieux, Louis, à La Tour-de-Trême.

Nouveau membre honoraire.

M. Torche, Fernand, président du Tribunal de la Broye, élu Conseiller d'Etat le 28 décembre 1909.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

N.-B. — Un instituteur a eu la malheureuse idée d'attendre qu'il soit malade pour envoyer sa demande d'admission. Malgré tous nos regrets, nous ne pouvons le recevoir dans notre Société : ce ne serait pas équitable pour les nombreux collègues qui ont la prudence de se prémunir contre les douloreuses surprises de l'adversité.



ÉCHOS DE LA PRESSE

Du Bulletin du Loiret. — « Les enfants retenus après l'heure de la sortie pour apprendre une leçon non sue ou refaire un devoir mal fait restent au travail dans la salle de classe pendant l'opération du balayage de cette salle.

Le moindre inconvénient de la présence de ces enfants est de gêner les personnes chargées des travaux de propreté, et, par conséquent,

de nuire à la bonne exécution de ces travaux. Mais, ce qui est plus grave, c'est que les enfants occupés à leur besogne demeurent exposés aux courants d'air, aux poussières ou à l'humidité et se trouvent ainsi en danger d'attraper rhumes, grippes, bronchites et autres affections. Une habitude aussi contraire aux règles essentielles de l'hygiène doit disparaître complètement de nos écoles. Là où l'on dispose de plusieurs locaux, il sera facile d'organiser le service de manière à éviter les inconvénients signalés. Si l'on n'a qu'une seule salle, on placera la retenue et les travaux de propreté à des heures différentes. La santé des enfants doit primer toute autre considération.

* *

L'Ecole nationale publie, sous la signature de M. Mauret, un article intitulé : « Faisons lire ». Nous nous permettons d'en extraire les passages suivants :

« Si encore l'enfant lisait ! S'il trouvait à sa disposition de bons livres avec lesquels il se lierait d'amitié, sûrement l'éducation littéraire disposerait d'un appui capable de propulser les progrès à une plus vive allure ! La plus simple histoire aurait pour effet de sortir les imaginations du milieu banal où elles s'atrophient. Elle les tiendrait en une saine activité, et lentement se constituerait le domaine d'idées dont la richesse serait encore appréciable, lorsque l'âge, l'expérience et l'étude en auraient fait l'inventaire. Puis, par la force du besoin et de l'intérêt, l'esprit s'accoutumerait à penser, à juger, et l'habitude de l'observation interne comme de l'observation externe naîtrait pour le plus grand profit de la personnalité. Enfin, ayant appris à lire, à bien lire à l'école, l'adolescent se prendrait lentement à considérer la forme. La tournure correcte, le mot juste, les procédés s'imposeraient sans qu'il en coûte d'efforts et c'est ainsi que l'exercice de la rédaction deviendrait moins pénible pour l'élève et pour le maître, parce que l'un et l'autre seraient heureux des progrès s'affirmant.

Mais on ne lit pas... et nous oserons avouer que la faute n'en est pas imputable à nos écoliers. On ne fait rien ou presque rien, en effet, pour les amener à lire et l'éducation première néglige ainsi l'une des plus fécondes habitudes de la vie.

...Nos élèves trouvent-ils aisément le bon livre de lecture pour utiliser les heures de loisir, la classe finie ? Il faut se décider pour la négative; car si une enquête sérieuse se faisait pour savoir ce qui est lu dans nos écoles primaires... et ailleurs, on serait étonné, je l'assure. Mais pourquoi n'y a-t-il pas une bibliothèque dans nos écoles communales ? Alors, au moins, il se pourra que la jeunesse trouve à sa disposition le bon livre capable de l'émotionner profondément, de stimuler son enthousiasme, de diriger ses efforts vers des voies imprévues, d'influencer son caractère d'une manière permanente. Ce fut en écoutant une ode de Malherbe que La Fontaine s'écria : « Moi aussi je suis poète »... A la fonction de révéler ainsi à l'enfant ses facultés et de les entraîner à l'activité, la lecture choisie joindrait le grand, le très grand avantage de régler son goût et de le mettre en défiance contre les auteurs qui n'étaient que l'adultère et la pornographie. »

J. CRAUSAZ.